

VILLE de ROYAN

Arrondissement de
ROCHEFORT

Département de
la Charente-Maritime

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 1958

OBJET :

Entretien des installations de chauffage Central des bâtiments communaux.

Le trente Juin mil neuf cent cinquante huit le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. BRUSSET, Député Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausseil, Pouget, Coumil, Guillau, Brotreau, Barrière, Camblong, Demecq, Bourdeille, Marteau, Melle Fouché, MM. Rochadereux, Brussemeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : MM. Barrot et Etcheber

M. Camblong a été élu Secrétaire

Les établissements Videau ont assuré pendant les années 1955/56 et 1956/57 l'entretien des installations de chauffage central des bâtiments communaux conformément aux conditions du marché approuvé par le Conseil Municipal.

Un nouvel appel d'offre a été lancé auprès de différentes entreprises mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. Après nouvel examen de la question la Commission des travaux a estimé possible de traiter avec les Etablissements Videau avec un aménagement duohier des charges qui s'est avéré nécessaire à l'usage. En effet, certaines interventions ne nécessitent pas la main d'oeuvre d'un ouvrier hautement qualifié et il est prévu que toutes les interventions devront être demandées sauf en cas d'extrême urgence par le Maire.

Compte tenu de ces modifications, la Commission des Travaux propose de passer un nouveau marché pour l'année 1958 limité à la somme de 500.000 frs

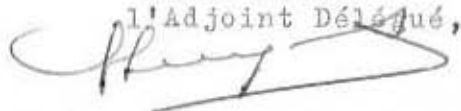
Le Conseil Municipal

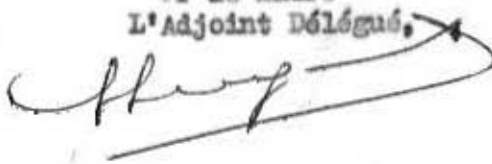
Vu l'avis de la Commission des Travaux autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec les Etablissements Videau et fils, 38, rue Voltaire à Rochefort, limité à 500.000 frs pour entretien des installations de chauffage Central des bâtiments communaux pendant l'année 1958

dit que la dépense sera imputée ch. XIX, art. 1 Entretien des bâtiments communaux.

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 16 Juillet 1958
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,





APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 8 Juillet 1958
Pr le Sous-Préfet
le Sous-Préfet de Saintes
signé: illisible

M. Brusset

58062